

Programme de formation : Certibiocide Autres produits

Durée de formation : environ 1 jour (7 heures)

Public concerné :

- Professionnels du **traitement du bois**
- Entreprises de maintenance industrielle
- Secteur maritime
- Professionnels utilisant certains biocides spécifiques

Types de produits concernés :

- **TP8** : produits de protection du bois
- **TP15** : avicides (lutte contre certains oiseaux nuisibles)
- **TP21** : produits antisalissures (antifouling pour bateaux)

1. Réglementation des produits biocides

Objectif : connaître les obligations réglementaires.

- Réglementation européenne et française sur les biocides
- Autorisation de mise sur le marché (AMM)
- Responsabilités de l'utilisateur professionnel
- Étiquetage et classification des produits
- Lecture et utilisation de la **fiche de données de sécurité (FDS)**
- Cadre réglementaire du **Certibiocide**

2. Connaissance des organismes cibles

Objectif : comprendre les organismes visés par les produits.

- Insectes xylophages (termites, capricornes, vrillettes)
- Champignons du bois
- Oiseaux nuisibles dans certains contextes
- Organismes marins responsables de l'encrassement (algues, coquillages)

Points étudiés :

- Cycle de développement
- Conditions favorables à leur présence
- Identification des dégâts

3. Les produits biocides utilisés

Objectif : connaître les produits et leur fonctionnement.

- Principales substances actives
- Modes d'action des produits
- Formes de produits (liquide, gel, peinture, traitement de surface)
- Critères de choix du produit selon l'usage

4. Méthodes d'application

Objectif : utiliser les produits correctement.

- Techniques d'application selon les supports
- Préparation des surfaces
- Dosage et dilution
- Respect des temps d'action
- Contrôle de l'efficacité du traitement

5. Risques pour la santé et l'environnement

Objectif : limiter les impacts.

- Toxicité des biocides
- Voies d'exposition (contact, inhalation, ingestion)
- Risques pour l'environnement (sols, eau, faune)
- Prévention des contaminations

6. Mesures de prévention et protection

Objectif : travailler en sécurité.

- **Équipements de protection individuelle (EPI)**
- Stockage des produits
- Transport et manipulation
- Conduite à tenir en cas d'accident

7. Gestion des déchets et traçabilité

Objectif : respecter les obligations environnementales.

- Élimination des produits et emballages
- Gestion des déchets dangereux
- Traçabilité des interventions et des produits utilisés

Évaluation

En fin de formation :

- **quiz ou QCM de validation**
- Délivrance du **Certibiocide – Autres produits** si les compétences sont validées.

